



Ordonnance de télécom CRTC 2006-141

Ottawa, le 8 juin 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Bell Canada/Vidéotron Télécom ltée	Annexe C révisée de l'entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-B2-0080/00	le 9 mai 2006
Fido Solutions Inc./ Buzz Telecom Inc.	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-F21-200605868	le 8 mai 2006

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>